



Le gouvernement luxembourgeois embellit le bilan climatique et retarde la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

La protection du climat doit enfin devenir une priorité gouvernementale !

Début août, le Ministère de l'Environnement a présenté le bilan climatique provisoire de 2024. L'analyse objective est en fait claire : le Luxembourg n'est pas sur la bonne voie ! Que le Ministère essaie une nouvelle fois d'embellir cette situation dans ses récentes déclarations à la presse est irresponsable et retarde la transition énergétique et la protection du climat, pourtant si urgentes – également d'un point de vue économique.

Il est vrai, comme le souligne le Ministère, que les émissions totales du Luxembourg sont inférieures à la valeur cible. Mais cette bonne nouvelle apparente dissimule le problème fondamental !

Ce n'est que dans les domaines de la mobilité et de l'agriculture que nous respectons les objectifs sectoriels fixés. Dans les secteurs clés du bâtiment et de l'industrie, mais aussi dans le domaine du traitement des eaux usées, nous manquons gravement les réductions nécessaires des émissions de gaz à effet de serre. Pire encore : l'«écart de réduction» par rapport à la trajectoire prévue n'a pas diminué ces dernières années, mais a constamment augmenté !

Depuis 2021, les émissions industrielles ont chaque année dépassé les niveaux prévus ; en 2024, selon le bilan provisoire, elles sont même supérieures de 38,5 %. La situation est similaire dans le domaine du traitement des eaux usées : en 2021, les émissions de ce secteur étaient inférieures de 2,1 % à la valeur cible annuelle, mais chaque année suivante, cette valeur a été dépassée ; en 2024, de 9,2 %. Dans le secteur du bâtiment, des réductions temporaires liées à la crise et aux conditions météorologiques ont été observées les années précédentes, mais en 2024, les émissions s'écartent à nouveau davantage de la trajectoire de réduction prévue, avec 11,6 % contre 10 % en 2021. Compte tenu des réductions prévues par le PNEC par rapport à 2005, les évolutions dans ces secteurs sont donc très loin des objectifs.

Bilan provisoire des émissions de gaz à effet de serre du Luxembourg (émissions selon les objectifs de réduction annuels définis par le PNEC)				
	2021	2022	2023	2024 (données provisoires)
Industrie * (Rapport entre évolution réelle et le	551 / 455	487 / 431	533 / 408	532 / 384
	+21.1%	+13.1%	+30.7%	+38,5%

quota annuel inscrit dans la loi)				
Les émissions 2024 en comparaison à 2005 (valeur de référence des objectifs du PNEC)				+21% (Obj. PNEC 2030: -45%)
Traitements des eaux usées *	185 / 189 -2.1%	190 / 180 +5.5%	196/171 +14.8%	178 / 163 +9,2%
Les émissions 2024 en comparaison à 2005 (valeur de référence des objectifs du PNEC)				-3% (Obj. PNEC 2030: -40%)
Bâtiments *	1653 / 1497 +10.4%	1421 / 1396 +1.8%	1366 / 1295 +5.5%	1 334 / 1195 +11,6%
Les émissions 2024 en comparaison à 2005 (valeur de référence des objectifs du PNEC)				-19% (Obj. PNEC: -64%)

*En 1000 tonnes équivalent CO2

Il n'y a pas d'alternative : le Luxembourg doit, à moyen et long terme, respecter ses objectifs sectoriels également dans ces domaines, et non pas – comme récemment avancé par le ministère de l'Environnement – les réviser à la baisse, en les qualifiant de « partiellement trop ambitieux » ou de non conformes aux projections plus récentes du STATEC. Les objectifs existants sont indispensables dans l'intérêt de la protection du climat – ils ne sont « trop ambitieux » que lorsqu'il manque un cadre politique adéquat. Et les projections du STATEC ne sont que le résultat de ces cadres politiques : si ceux-ci s'améliorent dans le sens de la protection du climat, ces calculs évolueront également.

La protection des générations futures impose la neutralité climatique de notre société au plus tard en 2045, il n'est donc pas acceptable que certains secteurs continuent à faire

cavalier seul, et que la politique tente encore de le justifier !

Entre 2005 et 2024 (près de 20 ans), les réductions par rapport à 2005 sont, selon le bilan provisoire, restées très en deçà des objectifs : les émissions industrielles ont même augmenté de 21 %, tandis que la réduction dans le secteur du bâtiment, avec 19 %, n'a même pas atteint un tiers de la valeur visée.

D'ici 2030, donc dans à peine 4,5 ans, il faudrait désormais atteindre des réductions très importantes (-65 % dans l'industrie, -45 % dans le bâtiment). Une situation absolument intenable ! Si le gouvernement en général et le ministère font comme si cette situation extrêmement problématique pouvait être réglée par des jeux de chiffres, ils ignorent sciemment les objectifs climatiques nécessaires ainsi que le droit en vigueur !

Le Mouvement Ecologique s'oppose catégoriquement à ce que les objectifs fondés sur les nécessités scientifiques soient remis en question. Il est donc indispensable de mettre en place dès maintenant les cadres politiques nécessaires pour que nous respections nos obligations européennes en matière de protection du climat, en particulier dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment. Sinon, la restructuration progressive et l'adaptation de ces secteurs ne pourront pas réussir !

Chaque année perdue implique en effet que les réductions manquantes devront être rattrapées dans un laps de temps toujours plus court – avec des coûts sociaux, écologiques et économiques nettement plus élevés. Chaque année d'hésitation rend la tâche plus difficile et plus douloureuse. Si l'on ne parvient pas à réduire les émissions dans tous les secteurs dès maintenant, à engager un véritable tournant – et que c'est même le contraire qui se produit –, les conséquences négatives seront considérables. Comment alors réussir la décarbonisation d'ici 2045 ?

Le Mouvement Ecologique appelle le gouvernement à agir avec détermination afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires garantissant une réelle réduction des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs et une transformation progressive des structures existantes.

Ce n'est que sur la base d'objectifs contraignants et clairs qu'il peut exister la sécurité de planification et la pression à l'innovation indispensables, permettant aux secteurs les plus rigides de contribuer à la transition avec de nouvelles solutions.

Mouvement Ecologique

Luxembourg, le 2 septembre 2025